

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 26 FÉVRIER 2018 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin.  
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrey Villeneuve.  
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 44 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 021-02-2018 - SOUMISSIONS – CAMIONNETTE CHÂSSIS – CABINE 3500, SIX ROUES À CABINE SIMPLE AVEC ESPACE CARGO SURBAISSÉ**

**094-05-2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 021-02-2018 afin de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis cabine 3500, six roues à cabine simple avec espace cargo surbaissé à la firme « Duchesne Auto inc. » d'Alma, pour un montant de 61 592,10 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis comprenaient une allocation sur échange et les taxes de vente;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule devant faire l'objet de l'échange n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la résolution 021-02-2018 afin de tenir compte des prix sans cette allocation sur échange;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
**ET RÉSOLU :**

"de modifier la résolution 021-02-2018, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2018, comme suit :

En remplaçant le tableau des soumissionnaires dans la section « CONSIDÉRANT » par le tableau suivant :

«Nom du soumissionnaire	Prix total (taxes en sus)
Duchesne Auto limitée – Alma	54 770 \$
Alma Ford inc. – Alma	58 981 \$»

Et en remplaçant le texte des derniers paragraphes par les paragraphes suivants :

« de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis cabine 3500, six roues à cabine simple avec espace cargo surbaissé à la firme « Duchesne Auto inc. » d'Alma, pour un montant de 54 770 \$, **taxes en sus**, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, financé selon les modalités suivantes :

- Une somme de 49 500 \$ prise à même les revenus provenant de la vente aux enchères d'équipements roulants;
- et le solde par un emprunt au fonds de roulement, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs.»

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**095-05-2018**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

  
 greffier

  
 maire